



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**Consultation du public relative à un projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur le « ruisseau de la Trincardié » par le bureau d'étude « Asconit Consultant »**

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service**

Eau et Biodiversité

**Unité**

Milieux naturels et biodiversité

**Affaire suivie par :**

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

-----  
**Note de présentation**  
-----

**- Contexte réglementaire :**

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 / 12 / 2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

**- Projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur le « ruisseau de la Trincardié » par le bureau d'étude « Asconit Consultant » :**

Le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson porte sur un projet de travaux pour le poste électrique de Requista et sur la ligne électrique qui part vers le sud, vers Trébas et Lacroux, une phase de suivi naturaliste a été engagée. Cette phase d'étude contient notamment des investigations écologiques relatives à la faune aquatique (inventaire piscicole et astacicole), au niveau du ruisseau de la Trincardié et ses affluents. ASCONIT Consultants a en charge la réalisation des inventaires.

**- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 29 avril 2016 inclus au 13 mai 2016 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur le ruisseau « la Trincardié » par le bureau d'étude « Asconit consultant », en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>